

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT		surface d'empise au sol [m <sup>2</sup> ]		surface de l'îlot / de l'îlot [ares]	
		min	max	min	max
surface d'empise au sol [m <sup>2</sup> ]		min	max	min	max
surface de scellement du sol [m <sup>2</sup> ]		min	max	min	max
type et nombre de logements					
type de toiture					
nombre de niveaux					
type, disposition et nombre des constructions					
hauteur des constructions [m]					

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- ← orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- îlot projeté
- îlot existant
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVp espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

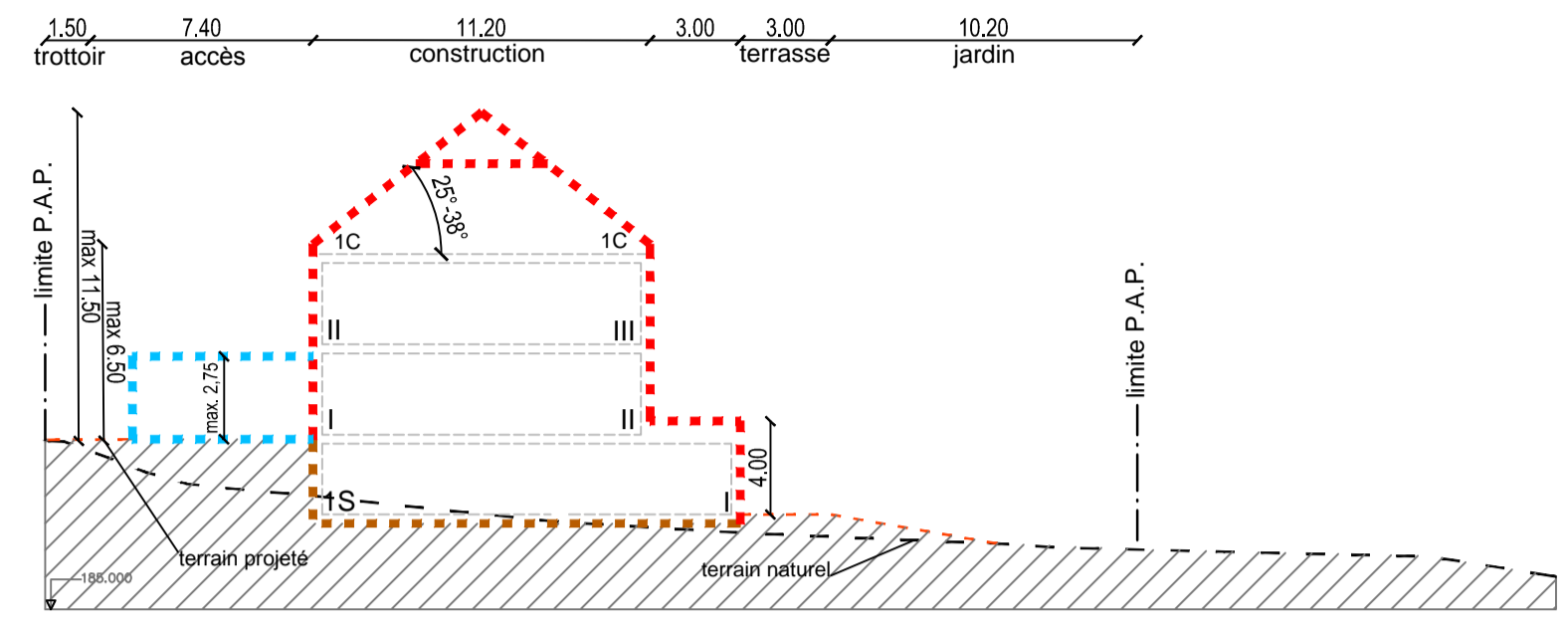
Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

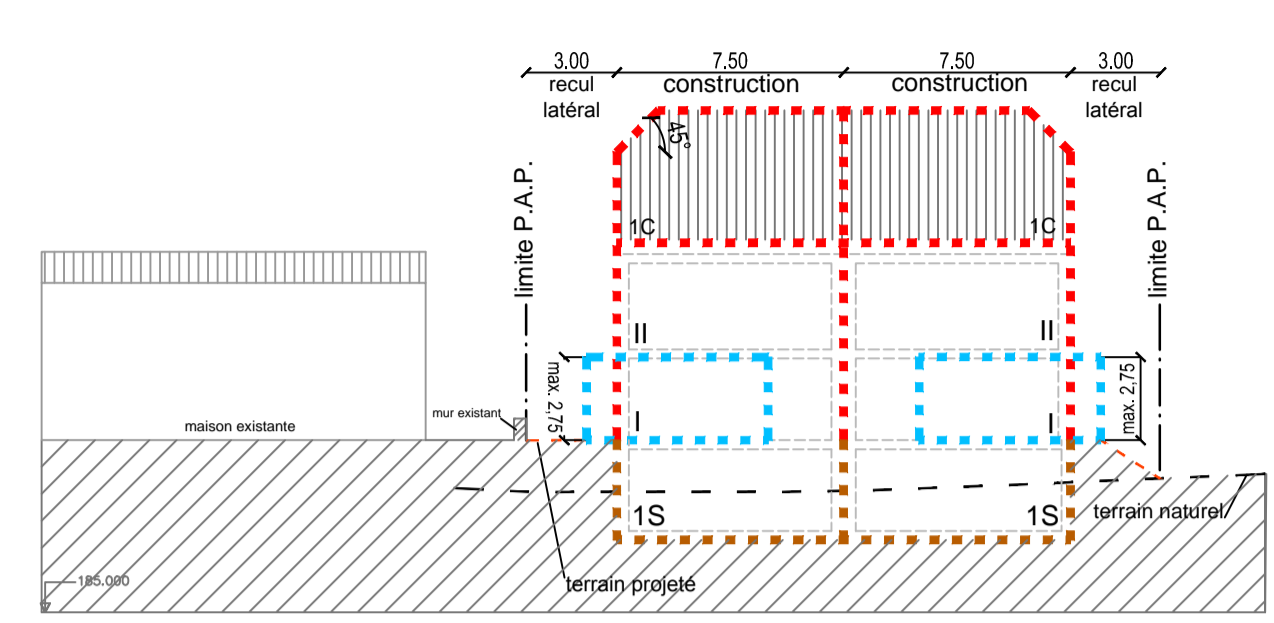
Légende complémentaire

- terrain public devenant privé
- construction existante

COUPE A - A



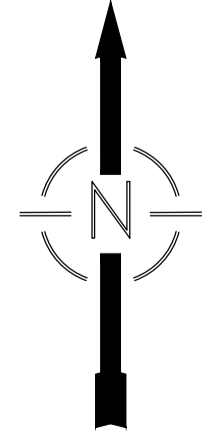
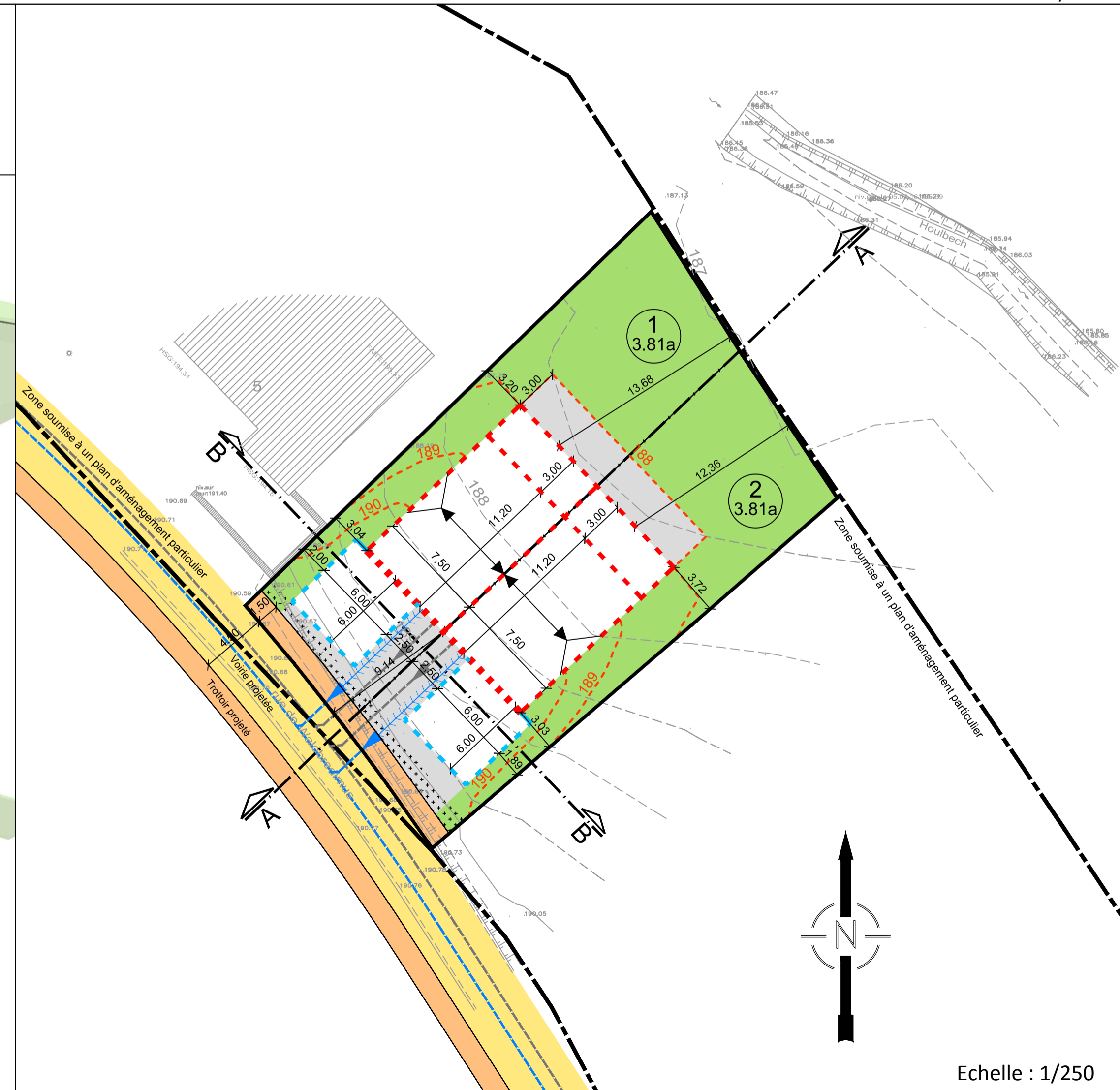
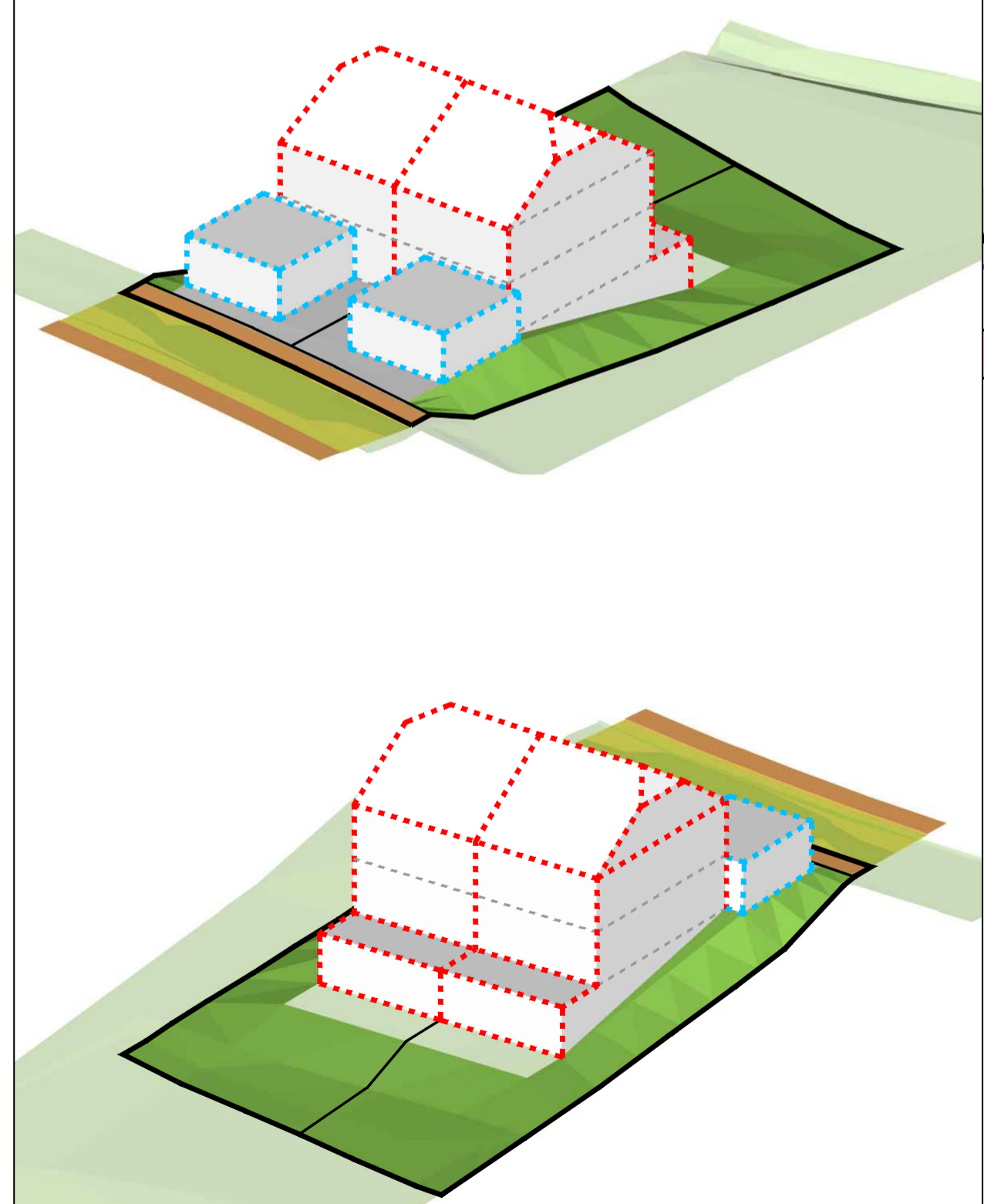
COUPE B - B



Echelle : 1/250

LOT 1		3.81 ares		LOT 2		3.81 ares	
—	130	—	228	—	130	—	228
195	1-mj	1-u	1-u	200	1-mj	1-u	1-u
t2	hc-6.50	—	1C+II+1S	t2	hc-6.50	—	1C+II+1S
25 - 38°	hf-11.50	—	1C+III	25 - 38°	hf-11.50	—	1C+III

AXONOMETRIE SANS ECHELLE



Echelle : 1/250

Q:\ROUTE\161007 - P.A.P. 'parcelle 218\_4004' à Roedt\02 Plans - Plans\01 Vorentwurf - Avant Projet\dwg\161007-1-01j.dwg

INDICE	DESSINE	DATE	CONTROLE	MODIFICATION
j	ERE	23.03.2017	MUR	Modification trottoir
i	ERE	21.02.2017	MUR	Modification suivant Avis cellule
h	ERE	02.11.2016	MUR	Modification toiture/cases
g	FMO	02.09.2016	MUR	Modification dénomination PAP et suppression des lots 1a et 1b
f	ERE	23.08.2016	MUR	Modification garage

M.OUVRAGE : Knepper Marco  
 Dessiné par : ERE  
 Date : 02.09.2016  
 Signature :

PROJET : P.A.P. "Am Kraier 2" à Roedt  
 Contrôlé par : ERE  
 Date : 02.09.2016  
 Signature :

OBJET : PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER  
 Responsable : MUR  
 Date : 02.09.2016  
 Signature :

Echelle : 1 / 250

**BEST** Bureau d'Etudes et de Services Techniques  
 2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg  
 Tél. : 349090 Fax: 349433  
 INGENIEURS-CONSEILS E-mail : best@best.lu

N° DU PLAN : 161007-1-01j